

## MOUVEMENT OU INSTITUTION....

En son temps, Robert Bothereau qui fut le premier Secrétaire Général de la C.G.T.F.O. «*qui continuait la C.G.T.*» opposa le «*mouvement*» à ceux qui, déjà, rêvaient d'institutionnaliser le mouvement syndical, c'est-à-dire d'en faire un rouage de l'appareil d'État!

Le problème est de nouveau posé et le danger est d'autant plus grand que, de recul en recul, ceux qui, naguère, prétendaient représenter la classe ouvrière, en sont venus à se complaire dans une sorte de statut de subsidiaire (plus ou moins «*contestataires*»!!!)

Jamais l'offensive pour faire des syndicats une institution de l'État (au même titre que la police ou les impôts) n'a été aussi insistante. Il est vrai qu'elle répond à une nécessité de la société «*organique*», autrement dit, totalitaire qui s'édifie, jour après jour, aux lieux et place de la société démocratique.

Mais un tel objectif ne saurait être atteint sans tout d'abord remettre en cause le pluralisme syndical, c'est-à-dire le droit pour les travailleurs de constituer ou de choisir librement les syndicats chargés de la défense de leurs «*intérêts particuliers*» comme le soulignait déjà Robert Bothereau.

Dans un article des *Échos* (du 11 août 1997), signé FAVILLA, les auteurs se font les champions de «*l'unité*» et nous proposent l'exemple des italiens qui ont inventé:

*«cette instance apparemment bizarre, baptisée RSU (Représentation Syndicale Unifiée) qui concrétise et symbolise leur volonté d'unification.*

*Sa principale originalité est d'être un organisme qui amalgame des fonctions qui sont ailleurs éclatées entre les comités ou conseils d'entreprise et les différentes sections syndicales. Cela se manifeste d'abord dans la composition de la RSU puisque les deux tiers de ses membres sont directement élus par le personnel à partir de listes présentées par des syndicats ou des associations, tandis que le dernier tiers, dit «tiers réservé», est attribué aux syndicats signataires de la convention collective de branche. L'instance a ainsi la double caractéristique de représenter à la fois tous les salariés de l'entreprise et l'ensemble des organisations syndicales, sans qu'il puisse y avoir disjonction entre les uns et les autres.*

*La principale conséquence de cette unification est que l'on cesse ainsi de séparer les fonctions d'information et de consultation auxquelles devaient se limiter les comités d'entreprise et les fonctions de négociation qui réservaient aux seuls syndicats le droit de signer des accords. Il n'y a désormais plus lieu d'ergoter pour savoir qui est ou n'est pas représentatif, et les directions d'entreprise sont assurées de trouver en face d'elles un interlocuteur légitime. Ayant compétence pour négocier sur le plan local aussi bien les salaires que le temps ou l'organisation du travail, les RSU permettent que s'instaurent des négociations décentralisées qui se déroulent au plus près des réalités du travail et au contact direct d'un personnel de base que l'on n'hésite d'ailleurs pas à consulter par référendum».*

Comme on peut le constater, dans un tel système les syndicats perdent le droit de négocier et de contracter (tel qu'il est défini en France par la loi du 11 février 1950) au bénéfice d'une sorte de monstre bureaucratique qui n'est pas sans rappeler l'*Arbeits Front* mis en place par les nazis ou encore la *Charte du Travail* de Vichy.

Mais on aurait tort de penser que les rédacteurs des *Échos* manquent de lucidité, bien au contraire, c'est pourquoi, ils ajoutent:

*«Ce serait rêver que de croire que les syndicats français puissent abaisser d'un coup les barrières qui les séparent et remiser les dénonciations réciproques dont ils ont été prodigues. A la différence des syndicats italiens, qui, depuis plus de vingt ans, travaillent à dépasser leurs divergences idéologiques pour promouvoir l'unité d'action, chaque organisation française s'obstine à défendre son pré carré, même si celui-ci se réduit comme une peau de chagrin. Par contre, on pourrait imaginer qu'un texte législatif permette d'expérimenter une formule du type R.S.U.».*

Nous y voilà, il suffirait «*d'un texte législatif*» pour, purement et simplement, remettre fondamentalement en cause le droit syndical.

Mais personne ne peut imaginer qu'une telle «*réforme*» puisse s'appliquer sans de sérieux remous appelant inévitablement la mise en place d'un processus de répression.

C'est dans ce cadre qu'il faut apprécier, c'est-à-dire relativiser les campagnes grossières de calomnies et de ragots (1) qui se développent contre les militants ouvriers qui veulent maintenir l'indépendance de classe de leurs organisations et qui entendent bien, quel qu'en soient les risques, défendre les libertés syndicales et, avec elles, l'ensemble des libertés démocratiques, et, plus précisément, la société démocratique telle qu'elle s'est édifiée à partir de la renaissance et face à l'ordre théocratique hérité du bas empire romain!

C'est en fonction de ces enjeux qu'il faut analyser le tissu de ragots de demi-vérités et de mensonges que constitue le bouquin d'un plumitif qui n'hésite pas à se réclamer de GOBINEAU! (2).

-----

## LA MONCLOA SUR SEINE

Depuis déjà longtemps, le processus d'intégration des syndicats passant du rôle d'interlocuteurs à celui de collaborateurs est engagé. Contrairement à leurs modèles italiens, héritiers de Mussolini ou de leurs homologues espagnols, héritiers de Franco, la tâche de nos politiciens est plus malaisée. Aussi, leur faut-il manœuvrer avec prudence.

Dans un premier temps, l'astuce consiste à habituer les syndicats à la pratique des «tables rondes» autour desquelles tout un chacun a le droit de dire ce qu'il veut, l'essentiel étant que, patrons, politiciens, syndicalistes (vrais ou faux) s'habituent à «*cohabiter*» et, grâce à l'action des médias mobilisés pour la circonstance, familiariser l'opinion publique à la notion du «*bien commun*», opposée à celle des intérêts particuliers.

C'est dans ce cadre qu'il convient d'analyser l'objectif de la «*Conférence Salaires, Emploi, durée du travail*». L'important n'est pas ce qu'on y dira, mais le simple fait d'y collaborer même «*contestatairement*»... On voudra bien m'excuser du néologisme!

Alexandre HÉBERT.

-----

## SALUT PIERROT

Le *Monde Libertaire* du 4 septembre nous a appris la mort de Pierre Blachier. Il avait un peu plus de quatre-vingts ans.

Il n'était pas une dame patronnesse vedette de la «*jet-set*» et n'a donc pas eu les obsèques de Madame Diana Spencer. Il n'en aurait pas voulu. Et je l'imagine faisant observer que se tuer dans une Mercedes 600 en sortant de dîner au Ritz, il est peu probable que cela advienne à n'importe quelle *Rmiste* prise au hasard.

J'ai connu Pierrot à la *Fédération Anarchiste*. Il était alors au groupe Louise Michel; puis il a rejoint son copain Clément Fournier au *Groupe des Amitiés Internationales* où je militais aussi.

O.S. chez Renault, à Billancourt, il était en désaccord avec les positions que nous défendons à l'UAS,

(1) Dans lesquelles on retrouve notamment le thème nazi et vichyste du complot «*judéo-maçonnique*» et celui de «*l'hitlé-ro-trotskyisme*» des staliniens dont on connaît les tragiques conséquences pour des millions d'êtres humains.

(2) Joseph Arthur, comte de Gobineau, auteur notamment d'un «*Essai sur l'inégalité des races humaines*» dans lequel il affirme notamment: «*La race est le facteur essentiel de l'histoire humaine. Il existe une hiérarchie des races et la race aryenne indo-européenne a été, du fait de sa supériorité intellectuelle et morale, à l'origine de toutes ces grandes civilisations*».

notamment sur le militantisme dans les organisations de classe historiques du mouvement ouvrier français (C.G.T.F.O. et C.G.T.). Nous ne tirions pas les mêmes conclusions de l'état du rapport des forces dans la lutte des classes contemporaine. Mais l'expression de ses divergences n'a jamais été haineuse, même si son franc-parler était percutant quand nous nous accrochions.

Entre camarades, on n'a que faire du discours prétendu «*politiquement correct*», rien ne vaut la franchise. Nous avons choisi des voies différentes, mais avons plaisir à nous rencontrer ou à nous écrire. Après mai 68, il a appartenu aux équipes de *La Lanterne Noire* et des *Raisons de la colère*.

Son franc-parler percutant, il savait en user à l'égard de ceux qui ont la prétention de nous gouverner. Dans une lettre de novembre 93: «*Balla, Mitterrand, Giscard, etc..., etc..., même tas de merde*». Et dans le «*etc...*», il y en avait une palanquée d'autres, non cités mais pensés très fort. Pierrot était d'abord un anarchiste, c'est-à-dire quelqu'un qui pensait par lui-même; à part l'appartenance à l'espèce humaine, il n'avait donc rien de commun avec le million de jeunes ploucs chrétiens qui ont pollué Paris à l'occasion du 525<sup>ème</sup> anniversaire de la très *Sainte Saint-Barthélémy*, bénie soit-elle, amen. Et comme par hasard la Voinet n'a pas été scandalisée par cette pollution pourtant plus dangereuse que les émanations des voitures automobiles.

Salut camarade Blachier, mon pote Pierrot. A nulle part et à jamais.

Marc PRÉVÔTEL.

-----

## IL FAUDRA CHOISIR....

La défense de l'indépendance syndicale a toujours été au centre des préoccupations des militants ouvriers. La place du syndicat par rapport aux partis, aux églises, à l'État, a fait l'objet de débats passionnés. Le congrès ouvrier de Nantes, en 1894, un an avant la constitution de la C.G.T., tranche en faveur de l'indépendance. Quelques années plus tard, la «*Charte d'Amiens*» votée au Congrès Confédéral de la C.G.T. en 1906, prétendait résoudre la question. Son non respect entraîna les scissions que nous connaissons. Les partisans d'un syndicalisme courroie de transmission du parti considéré comme l'organe essentiel de la classe ouvrière, auquel toute autre forme d'organisation doit être soumise, portent en grande partie la responsabilité des divisions.

L'église catholique n'a jamais été en reste: sous différentes formes, avec quelques nuances selon les périodes et les pays, elle organise le corporatisme, c'est-à-dire l'intégration du syndicat à la profession, cette dernière soumise à l'État qui contrôle toute l'organisation sociale. Le prototype sera, en France, la *Charte du Travail* de Vichy.

En fait, ni les églises, ni les partis, ni l'appareil d'État, n'ont eu de cesse de combattre l'indépendance. Il en est de même aujourd'hui. On peut même dire que l'offensive de domestication des syndicats s'accélère. Nécessité oblige! Car satisfaire aux exigences des *Traités de Maastricht -Amsterdam*, entraîne nécessairement l'implication directe des organisations syndicales, transformées en agents d'exécution des politiques, décidée par l'exécutif du nouvel État corporatiste supranational européen.

Force est de constater que la bureaucratie qui dirige la *Confédération Européenne des Syndicats* est un des principaux piliers de cette construction. Ce qui pose, par conséquence directe, la question centrale de l'indépendance des Confédérations Nationales qui adhèrent à la C.E.S., et de leur marge de manœuvre, dans la mesure où elles n'approuveraient pas, en tout ou partie, les décisions de cette C.E.S.

La C.F.D.T., toute acquise à l'Europe de la subsidiarité, la C.G.T. contrôlée par le P.C.F. en marche vers «*l'italianisation*», tentent d'amener toutes les organisations syndicales vers un «*syndicalisme rassemblé*». Ils sont aidés en cela par toute une partie du patronat et par les partisans de l'Europe fédérale. Une réunification syndicale, ou pour le moins une coordination étroite de leurs activités, y compris dans le sens préconisé par le journal «*Les Échos*» du 11 août 1997 (voir article de A. Hébert en première page), faciliterait grandement les desseins des intégrationnistes.

Bien entendu, il ne peut y avoir aucune confusion entre les orientations unicitaires des appareils politiques soumis à la pensée unique, et l'unité d'action pratiquée depuis toujours par les salariés et leurs organisations pour la défense de leurs intérêts particuliers.

La C.G.T.F.O., se voulant continuatrice de la C.G.T. de 1895, se constitue en 1948, rassemblant divers courants opposés aux stalinien qui contrôlent la Confédération. Le préambule aux statuts adoptés réaffirme la conception traditionnelle de l'indépendance du syndicalisme, et déclare notamment:

*«Considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État, ni s'associer à des groupements politiques quelconques, dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges, l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance».*

Or, tous les gouvernements tendent aujourd'hui plus que jamais, à faire des syndicats de simples délégués de leur politique. Il ne s'agit même plus d'être associé à la définition de ces politiques. Nous sommes, y compris, très éloigné de la cogestion. Il n'est plus question d'être participatifs, comme l'entendaient des camarades, qui pensaient pouvoir influencer sur les orientations, dans un sens favorable aux intérêts des salariés, avant les prises de décisions. Il est tout simplement question de transformer l'organisation indépendante en corps intermédiaire, c'est-à-dire, en fait, à en faire très exactement le contraire de sa raison d'exister.

1894 - 1895 - 1906 - 1948 - 1969 - autant de dates (pour ne citer que celles-là) jalonnant notre histoire, qui marquent à des moments importants, la permanence d'une idée simple mais révolutionnaire, dont la réalisation constitue l'obstacle majeur aux subsidiaires de toutes origines, mais que jusqu'à ce jour, aucun gouvernement n'a réussie à faire disparaître: la classe ouvrière existe, non seulement *«en soi»*, mais *«pour soi»*, dans la mesure où cela se concrétise par l'obstination à s'organiser de façon indépendante.

C'est sur cette base que s'est forgée la véritable union des syndicats, qu'elle s'est maintenue contre vents et marées.

Le Secrétaire Général de la C.G.T.F.O., Marc Blondel, a eu raison de déclarer récemment que le syndicat a en charge la défense des *«intérêts particuliers»* des salariés et non *«l'intérêt général»*. C'est ce que nous aurons à démontrer, une fois de plus, dans les semaines qui viennent. L'intérêt particulier des salariés s'oppose directement aux politiques mises en œuvre par les traités de Maastricht-Amsterdam, à la réalisation de la monnaie unique, avec toutes les conséquences néfastes connues et annoncées sur le pouvoir d'achat, le chômage, la sécurité sociale, mais aussi sur la démocratie.

Le *«gouverner autrement»* de Jospin, cela consiste à obéir aux injonctions maastrichtiennes, à mettre en musique les diktats des marchés financiers, à satisfaire aux exigences patronales. La mécanique gouvernementale décidée (y compris avant que le Parlement en discute!) se déroule sans coup férir, du moins pour l'instant... Dans ces conditions, il est tout à fait compréhensible que de nombreux militants posent les questions: *A quoi peut bien servir une Conférence sur les salaires et l'emploi, sinon à tenter de circonvenir les organisations syndicales? A quoi bon assister à ce qu'il faut avoir une bonne dose de cynisme pour oser encore l'appeler, ne serait-ce que concertation?*

De toutes façons, qu'on le veuille ou non, le moment approche où les syndicats qui veulent rester un syndicat, devront dire à ce gouvernement, aussi clairement qu'ils l'ont dit à d'autres, leur opposition ferme et résolue à la poursuite de cette politique.

La classe ouvrière, elle, ne s'y trompera pas.

**Jo. SALAMERO.**

-----

## **LE MAMMOUTH ET LA SOCIÉTÉ COGNITIVE**

Ainsi la chasse aux mammoths est ouverte! Autrefois on appelait cela la rentrée, c'est le changement. Force est de constater que nos Ministres font des efforts pour amuser le bon peuple. La langue de bois technocratique dont ils usaient avait un grand mérite, à l'instar du latin clérical, elle était incompréhensible pour la plèbe.

On voit sans difficulté tous les avantages qu'un homme politique peut trouver à n'être point compris de ses électeurs, mais les conseillers (en communication) du prince sont formels, il faut employer des phrases chocs, pas trop compliquées, pour être commentées au «20 heures».

Ce fut d'abord A.Juppé qui eut les honneurs de la presse en parlant de mauvaise grasse au sujet des fonctionnaires. Cohabitation oblige, notre nouveau ministre de «gôche» en charge de l'éducation nationale, Claude Allègre, ne peut pas être en reste, il assure à qui veut l'entendre, qu'il va «dégraisser le mammoth».

La tribu des syndicats corporatistes de l'enseignement part sur le chemin de la guerre (sociale): elle ne laissera pas ainsi insulter ses clients, pardon, ses mandants. Les petits et grands chefs (on distingue un grand d'un petit chef au temps d'antenne qui lui est accordé pour ne rien dire) sont prêts à aller à la grève! Après les vacances, bien sûr, et même après la rentrée, car il faut bien laisser un peu de temps à ce nouveau gouvernement!

Que de tartuferies! Derrière les formules volontairement provocatrices, certains font semblant de ne pas voir les mêmes desseins politiques: la destruction de la fonction publique, la fin de son statut et la liquidation de ses fonctionnaires, tout cela en conformité avec le traité de «Maastricht-Amsterdam».

### **L'école de Jules Ferry**

«L'école de Jules Ferry est dépassée». Cette autre petite phrase de M.Allègre est curieusement passée inaperçue, elle est pourtant révélatrice d'une volonté de destruction de l'école publique.

Qu'est-ce que l'école de Jules Ferry? C'est, dans l'esprit des français, l'école de la République associée aux valeurs d'égalité et de laïcité, à la notion d'instruction. Bien sûr, ce n'est pas que cela, c'est même une vision un peu mythique de la troisième république, mais ce sont ces valeurs républicaines et laïques que la classe capitaliste veut mettre à bas. A la différence de la bourgeoisie de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, les capitalistes financiers contemporains n'ont plus besoin d'une main d'œuvre instruite, mais malléable et corvéable à merci.

La Commission européenne a édité, il y a quelques années, un livre blanc sur l'éducation intitulé: «Vers la société cognitive». Cet ouvrage est fort instructif, il éclaire les nombreuses attaques menées contre l'école de Jules Ferry et l'encyclopédisme. Il y est fait l'éloge de l'alternance en entreprise, du travail des enfants, de la flexibilité (dans la formation, dans l'élaboration et l'attribution des diplômes, qui ne sont plus nationaux, où les patrons doivent avoir un rôle déterminant).

Voilà donc décrit, sans fard, ce qui est amené à remplacer «l'école de Jules Ferry»: un système où l'enseignant à la botte des patrons formerait une main d'œuvre malléable pour un marché de l'emploi flexible.

### **La science de son malheur...**

Ce n'est pas à des militants ouvriers que nous apprendrons le rôle de la connaissance pour l'émancipation de la classe ouvrière, ni à des anarchistes l'importance de l'instruction (qui n'est pas l'éducation) pour la «construction de soi-même». L'exploitation se satisfait, et même profite de l'ignorance. Qu'on ne s'y trompe pas, ce combat pour l'école républicaine et laïque est celui de la classe ouvrière car c'est en commençant par détruire les diplômes nationaux que l'on pourra aisément détruire par la suite les statuts, les conventions collectives et le code du travail. C'est un enjeu bien trop important pour être laissé aux seuls syndicats corporatistes de l'éducation nationale, qui ont montré qu'ils étaient plus aptes à la cogestion qu'à la lutte sociale.

**Christophe BITAUD.**

-----  
«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»  
19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé  
Abonnement pour 20 numéros: 150 francs. Abonnement de soutien: 200 francs.  
Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP Nantes n°515-14 C  
Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste  
Directeur de publication: Alexandre HÉBERT.  
-----